

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 1 AVRIL 1899.

No. 214

SOMMAIRE :

L'impôt sur les successions, *Vieux-Rouge*
 — Frères vs Laiques, *Franc* — Lettre d'Ottawa, *Un député Libéral* — La natalité en France, (*suite*) *Ed. Demolins* — Autour d'une mitre, *Rigolo*. — Monstreux étalage, *Pudor* — Opéra Français — Choses de ce temps *Robert de Cantelou* — Grignon de Montfort, (*suite*) — Petites Notes, *Rieur*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

L'Impôt sur les successions

Grâce à l'initiative et aux démarches de M. le notaire Amédée Bouchard, une des plus étranges anomalies vient de disparaître de nos lois. Voici les faits :

Jusqu'ici lorsqu'une succession s'ouvrait, le gouvernement de Québec chargeait à telle succession le pourcentage fixé par la loi, non pas sur le montant net que le légataire ou l'héritier recevait, mais bien sur l'actif brut de telle succession.

Or, ceci était essentiellement injuste.

Ainsi une personne laissait-elle \$10,000 à Pierre, si ce dernier était tenu de payer au notaire et à l'avocat \$1,000 pour le règlement de la succession (car il arrive dans bien des cas que les successions sont fort embarrassées) le percepteur du Revenu lui chargeait la taxe non pas sur \$9,000 qu'il recevait réellement, mais sur \$10,000 qu'il ne touchait véritablement pas.

L'injustice était flagrante. C'est ce qui, en maintes occasions a exaspéré et notaires et clients à Montréal et ailleurs.

M. Bouchard résolut donc d'obtenir un redressement. Il écrivit au premier ministre de Québec, et celui-ci, après avoir conféré avec les officiers des différents départements concernés, jugea que notre ami

avait raison, et lui expédia la lettre suivante :

Québec, 24 mars 1899.

Amédée Bouchard, Ecr., N. P.,
16 rue St-Jacques,
Montréal.

Cher Monsieur, —

J'ai l'honneur de vous informer que la question posée dans votre lettre du 1er du courant, au sujet des frais d'inventaire et de partage a été soumise aux officiers en loi qui ont décidé que ces frais doivent être déduits de l'actif d'une succession dans la computation du montant de la taxe à laquelle cette succession est soumise, et qu'instruction à cette fin a été donnée au percepteur du Revenu de votre district.

Votre tout dévoué,

(Signé) F. G. MARCHAND.

M. Bouchard a acquis là un titre de plus à la reconnaissance de tous. Il a fait disparaître un abus qui n'était rien moins qu'une exaction presque criminelle.

Le gouvernement aurait dû de lui-même et depuis longtemps agir dans ce sens. Il a quelque peu racheté son oubli en obtempérant à la demande de M. Bouchard, mais il doit aller plus loin.

Depuis des années, c'est-à-dire depuis que l'impôt sur les successions existe, il a exigé le paiement de bien des milliers de piastres, grâce à cette exaction. Il devrait de lui-même remettre ce qu'il a ainsi encaissé. Cet argent ne lui appartient pas. Parce qu'on est gouvernement, on n'en a pas plus le droit de s'emparer du bien d'autrui.

Si les personnes lésées s'adressaient aux tribunaux pour recouvrer ce qu'on leur a fait payer illégalement, il n'y a aucun doute qu'elles obtiendraient gain de cause. C'est ce qui est arrivé pour les commerçants de foin, il y a quelques années. Le gouvernement provincial dût leur rembourser ce qui leur avait été chargé en trop.

Que va-t-il arriver ? Le gouvernement

va-t-il s'exécuter de bonne grâce ou attendre que les tribunaux le fassent dégorger ?

S'il n'écoute que ceux de ses amis qui sont avocats et qui veulent plaider pour lui, il va contester, cela, c'est sûr ; mais si, comme le ferait un particulier, il n'écoute que la voix de l'honneur et de la justice, il prendra promptement les moyens de remettre à César ce qui appartient à César.

Cette œuvre de réparation est facile à accomplir. La comptabilité lui permet de retracer personnes et montants.

Nous ne pouvons terminer cet article sans faire contraster la conduite des gouvernements quand il s'agit des laïques et celle qu'ils tiennent quand il s'agit des communautés. Ils imposeront aux premiers une taxe injuste, ne tenant aucun compte du fait qu'ils ont toutes les charges : famille, impôts municipaux, etc. ; qu'ils sont exposés au chômage, aux concurrences, aux mille et un embarras de la vie.

Mais s'agit-il de communautés riches, bien à l'abri de l'adversité et des tourmentes, de suite, c'est l'exemption, souvent même des octrois. Ces communautés sont-elles menacées par hasard d'une taxe, vite elles recourent à ces trucs légalisés, surtout aux substitutions.

Nous sommes de ceux qui considérerions comme un acte logique l'imposition d'un droit de 25 à 50 pour cent sur tous les legs que reçoivent les communautés. Elles ont tant de moyens d'exploiter les naïfs ou les moribonds, elles retirent tant de la société, et leur apport aux différents trésors publics est si maigre, que ce serait là une politique judicieuse.

D'autant plus qu'un héritage qui n'a coûté que de la . . . persuasion est toujours un profit assez net.

Freres vs Laiques

Nous avons maintes fois parlé de la concurrence déloyale que les religieux ou religieuses font aux laïques. On vient de nous raconter ce qui suit :

Un citoyen de Montréal avait entrepris la construction d'une maison qui devait servir de magasin. Ce premier travail avait été une source de bien maigres profits, mais il allait pouvoir se rattraper sur l'aménagement du magasin, ce que l'on appelle les *fixtures*. Il fit une offre considérée comme très raisonnable par tous ceux qui s'y entendent.

Qu'arriva-t-il ?

Le supérieur de Frères bien connus à Montréal par leur esprit d'entreprise en tous genres, eut vent de la chose et offrit de faire le travail pour . . . quatre-vingt piastres de moins que le laïque. Dans ces conditions, il devenait absolument impossible pour ce dernier de lutter, et il perdit cette occasion de tirer un profit légitime, et les autres laïques qu'il employait furent privés d'autant de salaire.

N'est-ce pas criant ?

Une communauté qui n'a pas d'ouvriers à payer, qui jouit de toute espèce d'exemptions, dont les dépenses, en très grande partie, sont payées par les subventions et autres sources de revenus qui ne tarissent pas, cette communauté envahit le champ d'opération d'un entrepreneur qui a famille, qui paie taxes, loyer, éclairage, chauffage, matériaux et salaires de sa propre poche ; elle lui fait une concurrence qui est tout simplement la ruine assurée.

Et dire que cinq, dix établissements religieux de Montréal empiètent ici sur le domaine des travailleurs laïques à cœur d'année, possédant des outillages perfec-

tionnés achetés avec l'argent des naifs, le produit des bazars, les legs habilement obtenus ou les octrois du gouvernement.

N'y a-t-il pas jusqu'à nos couturières et nos blanchisseuses qui se voient arracher leur gagne-pain par ces usines religieuses ?

Ah ! que nous comprenons bien qu'on ait en certains pays usé de terribles représailles et mis violemment fin à de telles concurrences !

La patience a des limites, et le jour où le peuple apprend à établir une distinction entre la religion et les marchands du Temple, la réforme est prompte et profonde.

FRANC.

LETTRE D'OTTAWA

Le mouvement stratégique qui consiste à crier haro ! sur le Sénat, pour distraire le public et l'empêcher de reprocher l'absence de politique sérieuse, ce mouvement, dis-je, se dessine davantage. Rien de plus machiavélique. Je veux être rôti comme Saint Laurent si ce n'est pas M. Tarte qui a inventé cela.

Suivez bien :

A l'heure présente, le parti libéral est, ou paraît être, partagé en trois camps relativement au Sénat. Les uns, avec l'hon. M. Mills en tête, préféreraient qu'on ne touchât pas à l'ordre de choses établi depuis 1867 ; les autres, menés par M. Tarte, font mine de ne vouloir rien accepter de moins que la tête du Sénat. Un troisième groupe, celui de l'hon. M. Laurier, semble ne demander qu'une réforme.

Le *Temps*, que M. Tarte contrôle entièrement, publie un article qui laisse voir toute l'oreille. En voici la partie saillante :

Sur la question du Sénat, M. Tarte a parlé le

langage de la raison et du bon sens. Envisageant la question de face, il a carrément conclu à l'inutilité du Sénat. Il a montré que les choses ont bien changé depuis l'époque de la Confédération, alors que les luttes et rivalités entre races et religions étaient à l'état aigu. On a cru alors qu'il était nécessaire d'avoir un sénat pour protéger les minorités, et la minorité protestante de Québec le demandait plus encore que la minorité française dans le Canada. Mais aujourd'hui, toutes ces causes de discorde sont passées. La nation canadienne vit en paix et en harmonie, et les Canadiens-Français sont autant chez eux à Ottawa qu'ils le sont à Québec. Il est ridicule de prétendre que le Sénat est le rempart des droits des Canadiens-Français, lorsqu'il n'y a que seize sénateurs français dans tout le Sénat. Non, a dit M. Tarte, les Canadiens-Français sont capables de prendre soin d'eux mêmes, et l'utilité du Sénat a cessé. M. Tarte n'a pas voulu aller jusqu'à dire qu'il était en faveur de son abolition, mais il a déclaré que si la province de Québec était appelée à se prononcer sur la question du Sénat, quatre-vingt-treize pour cent, au moins, des électeurs se prononceraient pour son abolition, car l'habitant canadien ne fait pas grand fond sur cette institution décrépète.

Nous sommes bien de l'avis de M. Tarte, et nous sommes heureux de lui voir des sentiments aussi en accord avec ceux que le *Temps* professe et a plus d'une fois exprimés dans ses colonnes. Nous voyons aussi avec plaisir que la *Patrie*, dans une lettre de son correspondant d'Ottawa, parlant de la popularité du projet de réforme du Sénat, ajoute cependant : "Surtout l'électorat exigerait peut-être de l'hon. M. Laurier plus qu'il n'a fait jusqu'à présent — c'est-à-dire l'abolition pure et simple de notre chambre haute."

C'est bien aussi notre avis, mais ainsi que nous l'avons expliqué lorsque l'hon. M. Laurier a fait connaître son projet de réforme, le premier ministre ne peut demander plus que cela pour le moment. Le peuple du Canada serait bien prêt à voter l'abolition du Sénat, mais comme cette question est du ressort du parlement impérial, et que nôtre ne pouvant faire autre chose que de présenter une supplique, il ne faut pas aller trop vite. L'esprit du peuple anglais est en faveur d'une réforme de la Chambre des Lords, et il serait inutile de vouloir, en Canada, demander du jour au lendemain, une mesure qui semblerait radicale à un grand nombre en Angleterre, surtout à la Chambre des Lords, avec laquelle il faut encore compter.

Tout de même, l'esprit public, en Angleterre

comme en Canada, arrive peu à peu à voir l'inutilité de la chambre haute, et là comme ici, un fort parti demandera avant longtemps son abolition.

En termes vulgaires et limpides, cela veut dire que, quoi qu'il arrive, le Sénat ne sera pas entamé, encore moins détruit. On fera jouer des intrigues au parlement anglais pour que la question ne reçoive aucune solution, et, au Canada, on dira aux électeurs : Voyez comme nous travaillons là-bas ! Ce vilain Sénat n'en a pas pour longtemps. Ne vous impatientez pas, les procédures sont compliquées à Londres ; il y a bien des obstacles sur notre route, mais ça marche !

Le peuple a tant gobé depuis quelques années que ce petit jeu-là pourrait bien prendre un peu, beaucoup même.

Mais, que ça réussisse ou non, il n'en est pas moins attristant de voir grand parti, un parti si riche en belles traditions, recourir à pareils trucs. Le réveil sera pénible pour quelques-uns.

* * *

Vous avez dû remarquer, comme moi, que depuis le commencement du débat sur le programme sessionnel, il y a eu bien des discours prononcés en français, beaucoup plus qu'à n'importe quelle session précédente. Nous devons féliciter ces députés.

Nous avons aux Communes plus de cinquante députés canadiens français qui, avec plus ou moins d'éloquence, peuvent s'exprimer publiquement. Le jour où seulement trente de ces députés prendront part en langue française aux principales discussions, leur prestige et leur influence doubleront ; ils exerceront un contrôle direct sur les travaux de la session.

Nous lisons à ce sujet dans le *Temps* :

Dans le débat qui se poursuit actuellement de-

vant les Communes et qui, paraît-il, ne se terminera qu'après la vacance de Pâques, les députés français de la province de Québec ont pris une part plus active et plus brillante que dans le passé. Nous sommes heureux de ce mouvement qui indique chez la députation française une plus grande confiance dans sa valeur, et ne peut qu'augmenter l'influence de la nationalité française en même temps qu'être utile au pays, car la députation française de Québec n'est ni moins instruite, ni moins intelligente que celle des autres provinces. Les discours prononcés hier par MM. Bourassa et Madore, de même que ceux prononcés auparavant par MM. Talbot, Monnet et Carroll en sont la preuve. C'est avec un véritable plaisir que la Chambre les a écoutés.

Nous disons donc que la province de Québec occupe une trop grande place dans la Confédération pour que les députés français continuent à s'effacer dans les Communes comme ils l'ont fait par le passé, et il est très important qu'un plus grand nombre prenne part aux débats. L'occasion est des plus favorables pour cela, car la province de Québec possède en ce moment tous les éléments qu'il lui faut pour faire excellente figure et faire sentir son influence. Outre l'honneur qu'elle a déjà de fournir le premier ministre au pays — un premier ministre dont serait fière n'importe quelle autre province — elle est représentée dans le Cabinet par des hommes d'énergie et de talent — M. Tarte en a donné la preuve dans son dernier discours —

Le RÉVEIL ouvre ici une large parenthèse pour faire remarquer à ses lecteurs que le très honorable Ministre des Travaux Publics est supposé être le directeur politique du *Temps*. Quelle modestie, mon Dieu, quelle modestie !

et dans la Chambre des Communes par des hommes supérieurs, dont le seul défaut est un peu trop de crainte ou une trop grande humilité.

La députation conservatrice française, bien que beaucoup réduite en nombre aux dernières élections, mérite les mêmes éloges et les mêmes reproches ; elle possède dans son sein des hommes de talent, des orateurs brillants même, mais qui eux aussi n'ont pas pris, dans le passé, une part assez active dans les débats.

La raison que la députation française, tant libérale que conservatrice, donne, c'est que les discours français ne sont pas compris par la majorité de la Chambre, et qu'il est difficile pour un

bon nombre de s'exprimer en anglais. Mais ce désavantage ne devrait pas être un empêchement, car l'effet des discours, au point de vue de l'importance et de l'influence qu'ils donneront à la province de Québec, sera la même que s'ils étaient compris par toute la Chambre ou par une partie seulement.

M. Tarte a parlé. On se croyait bien blasé à son égard, il semblait qu'il ne lui était plus possible de nous étonner. Le contraire est arrivé. Jamais le Ministre des Travaux Publics ne s'est montré plus cynique, plus audacieux, plus j'm'enfichiste. Il a pris grand plaisir à jeter de l'huile sur le feu, à admettre tout, à *bluffer* à droite et à gauche. A certains moments, il a parlé comme s'il eût été le chef. Les "je" et les "moi" se suivaient avec une régularité peu agréable pour M. Laurier. L'impression a souvent été pénible du côté de la Droite, surtout parmi les députés anglais.

M. Tarte a surtout employé son vieux truc, qui consiste à menacer de commettre des indiscretions, à dévoiler des dessous. La Gauche a paru plutôt s'amuser, tout en s'étonnant parfois qu'un homme pût se permettre pareilles incartades en pleine Chambre. Il faut vraiment que M. Tarte soit bien sûr de M. Laurier, et que celui-ci ait certaine fibre déjà bien émoussée.

UN DÉPUTÉ LIBÉRAL.

Les abonnés du RÉVEIL qui désirent acheter l'opuscule intitulé : "Un Lutrin Canadien" n'ont qu'à envoyer 25 cents à la Chambre 43 Imperial Building, et il leur sera adressé franco par le retour du courrier.

SOYEZ CONVAINCUS

L'efficacité du BAUME RHUMAL contre toutes les affections de la gorge et des poumons est attestée par les autorités médicales les plus reconnues.

LA NATALITE EN FRANCE

Suite.

Assurément, il y a des races qui paraissent plus fécondes que d'autres, et l'on arriverait facilement à saisir la cause de ces différences en analysant méthodiquement les conditions physiques et sociales de chacune en particulier. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de la France. Or, peut-on dire que l'*affaiblissement* de la natalité en France tiennent à une question de race ?

En ce cas, comment expliquer la fécondité extraordinaire de cette même race française jusqu'à la Révolution ? Son expansion au Canada, à la Louisiane, aux Indes, à Saint-Domingue, à l'Île de France, à Bourbon, en Italie, etc. etc. ? Actuellement encore, comment se fait-il que le rameau canadien se développe avec une vitalité si puissante, qu'il tienne en échec la race anglo-saxonne elle-même ? Le nombre des Canadiens-français double tous les vingt huit ans, tandis que celui des Français ne double que tous les trois cent trente quatre ans. Evidemment il n'y a pas là une question de race, mais l'action d'une cause étrangère qui n'est entrée en activité qu'à une époque relativement récente.

Il est remarquable, en outre, que la natalité se maintient à un chiffre élevé dans certaines parties de la France, par exemple en Bretagne.

Durant les quatre années 1880-1883, dit encore M. de Nadaillac, l'excédant des naissances dans les cinq départements bretons s'est élevé à 74,990, égalant presque celui de la France entière. Si toutes les provinces fournissaient des contingents aussi élevés nous n'aurions assurément rien à envier à nos voisins et notre natalité égalerait, si elle ne dépassait la leur. "

Le chiffre de la natalité se maintient, en outre, dans les départements où dominent les populations ouvrières, ainsi que nous le constaterons plus loin. Dans les autres, il baisse progressivement d'année en année depuis le commencement du siècle, sans qu'il y ait eu un changement de race pour expliquer cette diminution croissante.

L'argument tiré de la race est donc sans valeur, il est contredit par les faits.

Les faits contredisent également l'argument tiré de l'*alcoolisme*.

Depuis un demi siècle, l'ivresse a subi une transformation des plus dangereuses par la substitution des liqueurs distillées aux boissons fermentées. D'autre part, la consommation de l'eau-de-vie a augmenté dans une forte proportion : elle était en France d'environ 370,000 hectolitres en 1788 ; elle était, en 1882, de 1,766,000 hectolitres.

Cela est vrai ; mais il n'est pas moins vrai, d'autre part, que la consommation de l'alcool est encore moins développée en France que dans d'autres pays, notamment dans le nord de l'Europe, où cependant le chiffre de la natalité est le plus élevé. En France même, une des régions où l'ivresse fait le plus de ravages est précisément la prolifique Bretagne. Au contraire, dans le Midi, où les populations consomment très peu d'alcool on trouve certains départements, le Var, par exemple, dans lesquels les décès sont en excédant sur les naissances. Il faut donc bien reconnaître que l'*alcoolisme* n'a pas, en France, d'influence sensible sur le chiffre de la population.

On allègue encore le poids très lourd du *service militaire*.

Mais le service général et obligatoire existe également en Allemagne, et cependant nous avons vu que le développement de la population n'est nullement atteint dans ce pays. On constate bien que la mortalité est plus élevée parmi les jeunes gens sous les drapeaux que parmi les autres, mais ce fait ne modifie pas sensiblement le résultat général.

On invoque enfin les *charges qui pèsent sur le contribuable*.

Ces charges sont assurément très lourdes en France. Le contribuable payait, sous le second empire, 59 francs ; en 1872, 85 francs ; il paie aujourd'hui 109 francs. Depuis 1820, l'impôt foncier s'est élevé de 243 millions à 357. La contribution personnelle et mobilière est montée de 27 à 120 millions ; celle des portes et fenê-

tres, de 29 à 41 millions ; celles des patentes de 40 à 163.

Si cette cause avait une action sérieuse, nous devrions constater que les régions sur lesquelles pèse le plus lourdement l'impôt, c'est-à-dire les plus pauvres, ont la natalité la plus faible, et que les régions riches, qui supportent plus légèrement le poids de l'impôt, ont, au contraire, une très forte natalité.

Or c'est précisément le contraire qui se produit. Les riches fermiers de la Normandie et de la Picardie, qui ont réalisé de si beaux bénéfices jusqu'à la crise agricole, n'ont qu'un ou deux enfants, tandis que la natalité se maintient à un chiffre plus élevé dans les régions pauvres comme la Bretagne, l'Ardèche, la Lozère, l'Aveyron, la Haute-Loire, la Corrèze, etc.

J'ai sous les yeux une carte de la natalité en France, pour l'année 1881, les teintes noires qui marquent les chiffres les plus faibles de natalité correspondent aux régions les plus riches et viennent par conséquent réfuter l'argument tiré des charges de l'impôt.

Ces diverses causes n'agissent donc pas, ou du moins, n'agissent pas d'une façon sensible.

Mais il en est d'autres qui paraissent agir plus réellement.

III

Ces autres causes que nous allons examiner ont évidemment une action sur l'affaiblissement de la natalité en France. Elles ne sont pas fortuites. Comment admettre, en effet, que tant de causes se produisent dans un même pays et à une même époque, sans qu'il y ait eu, dans ce même pays et à cette même époque, une circonstance qui ait favorisé leur éclosion. Cette coïncidence suffirait à prouver qu'il doit y avoir une cause génératrice plus haute.

Lorsqu'un homme commet maladresses sur maladresses, fautes sur fautes, erreurs sur erreurs, vous pouvez légitimement affirmer qu'il y a en lui une lacune, une fissure dans l'intelligence ou dans la volonté, qui lui fait commettre toutes ces actions.

Il en est de même pour la France. Vous allez voir, en effet, que toutes les causes que l'on in-

voque pour expliquer l'affaiblissement de la natalité sont elles-mêmes inexplicables sans l'intervention d'une cause plus haute.

1° En voici d'abord une quelque peu naïve :

" *La volonté de l'homme*, dit M. de Nadaillac, est une cause première de la faiblesse de la natalité en France. "

Il est incontestable, en effet, que si les Français voulaient avoir beaucoup d'enfants, ils pourraient en avoir tout autant que les autres peuples. Mais pourquoi ne le veulent-ils pas ? Voilà précisément la question. On voit donc bien que cette cause n'explique rien.

2° *La multiplication de la petite propriété.*

Ici il faut distinguer.

Si on entend par là un état social dans lequel la propriété est tout naturellement constituée en petits domaines *stables*, transmissibles selon la libre appréciation des besoins de la famille par le père, il s'en faut de beaucoup que la natalité soit, en pareil cas, moindre que dans les pays à grande propriété.

On voit, en effet, que les naissances sont aussi nombreuses en Angleterre, pays de grande propriété, que dans la Norvège, le Lunebourg hanovrien, les petits cantons suisses, les provinces basques, etc., de petite propriété.

Au contraire, si on entend par multiplication de la petite propriété, le morcellement, la division incessante et forcée des domaines, quelle que soit leur dimension, c'est une tout autre affaire ; nous le verrons tout à l'heure. Qu'il nous suffise ici de constater en passant qu'en France, où se pratique cette manière de faire, la natalité est, en effet, également faible sur les grands domaines de la Normandie, de la Picardie et sur les petits domaines de la Champagne.

3° *L'éloignement des Français pour le mariage*, et la démoralisation, à causes du luxe, des besoins factices, des plaisirs artificiels, etc.

Il se produit, en effet, une diminution progressive dans le nombre des mariages ; si l'on ne tient compte que de la population mariable, notre pays n'occupe que le onzième rang ; les Anglais, les Prussiens, les Hollandais, les Autrichiens, etc., l'emportent sur nous. La démoralisation croissante n'est pas étrangère à ce résultat.

tat. Mais ce qu'il faudrait dire, c'est pourquoi les Français ont été pris, depuis le commencement du siècle, de cet éloignement pour le mariage et pourquoi la démoralisation se propage plus facilement chez eux que chez leurs voisins.

4° *Le désir égoïste de s'attribuer une plus grande somme de jouissances.*

Cela est parfait, mais ici encore il resterait à savoir pourquoi les Français ont été pris tout à coup de ce désir immodéré de jouissances. Pourquoi le même désir n'a-t-il pas gagné au même degré les Anglais, les Allemands, les Russes, etc. ? Croyez-vous qu'eux aussi ne soient pas naturellement portés à augmenter la source de leurs plaisirs ? Il y a donc une cause qui les empêche de chercher ces jouissances dans la limitation du nombre des enfants et il faut croire que cette cause n'agit plus en France. Comment cela se fait-il ?

5° *Le développement de l'aisance et du confortable*, par suite de l'augmentation des salaires.

C'est là encore un fait général et qui dès lors, ne peut expliquer le cas particulier de la France. M. de Nadaillac reconnaît lui-même que ce fait n'explique rien :

« Partout, dit-il, l'aisance s'est accrue dans de larges proportions ; partout, dans les campagnes comme dans les villes, nous constatons une élévation considérable dans les salaires, un habillement plus confortable, une nourriture plus substantielle, un logement plus sain et plus approprié aux besoins de la famille, des conditions hygiéniques mieux entendues. Partout aussi, ces causes ont influé considérablement sur la natalité. Pourquoi faut-il qu'en France, comme par une loi fatale, elles aboutissent à des résultats entièrement différents ? »

Oui, pourquoi ? Nous le demandons nous aussi. Il nous faut trouver la cause qui expliquera également ce fait.

6° *Le développement des centres urbains* où la natalité est plus faible.

La décroissance de la population agricole et l'augmentation de la population urbaine est un fait incontestable. En 1846, la population des campagnes formait les trois-quarts de celle de la France ; aujourd'hui, elle atteint à peine 65 p.c. et elle ne cesse de décroître. A elles seules, les

villes présentent un accroissement que l'on peut évaluer aux cinq septièmes de l'accroissement total.

Si ce fait est incontestable, du moins il est général et, dès lors, n'explique rien.

En Angleterre même, le développement des villes est encore plus considérable. Sur neuf personnes, cinq habitent les villes et quatre seulement la campagne. En Allemagne, la population urbaine s'est accrue de 14 à 15 p.c. Berlin, qui comptait 17,400 habitants, il y a deux siècles, en compte aujourd'hui 1,316,282. Mêmes faits en Italie, en Espagne, en Autriche, partout.

Dès lors, comment se fait-il que, malgré ces conditions défavorables, la natalité ne diminue pas dans ces divers pays comme en France ? Il faut bien que, sur ce point, encore, la France se trouve sous une influence particulière.

7° *Le surmenage dans les écoles.*

Dans aucun pays, ce surmenage n'est poussé aussi loin qu'en France. Il se complique de la vie trop sédentaire imposée aux internes dans nos lycées, qui amène un affaiblissement pour l'individu et sa postérité. Il y a là un fait qui peut paraître probant, mais, en tous cas, il n'agit que sur les classes lettrées.

D'ailleurs, il reste encore à en trouver la cause. Il n'est pas un produit spontané du sol français.

EDMOND DEMOLINS.

A suivre.

Extrait d'un rapport publié par un grand journal au lendemain de l'accident de chemin de fer à Ste Anne-de-la-Pérade :

« Le malheureux Leclerc est tombé sur la voie et les roues de la locomotive l'ont coupé en deux. *La mort a été instantanée.* »

C'est bien étonnant.

Pour paraître incessamment : la deuxième livraison des *Contemporains*. Prix, 50c.

QUE D'EXISTENCES BRISÉES

Tout cela pour avoir négligé un léger rhume qui a amené la bronchite, cette pourvoyeuse de la mort. Un unique flacon de BAUME RHUMAL aurait suffi pour éviter ce malheur. 42

AUTOUR D'UNE MITRE

S'il y a une bonne place quelque part dans la province, on est sûr que c'est un Québécois qui l'occupe.

Cette engeance a la faculté de se faufiler dans les coins les plus inaccessibles au commun des mortels, de s'y fortifier — l'habitude de voir une citadelle, je suppose — et de défier qui que ce soit de la déloger.

Moi, ça m'est égal, car je n'ai pas besoin de place, mais c'est par rapport à mon ami *Vieux-Rouge* — un ex-Québécois, s'il vous plaît, et un grincheux — qui est terriblement vexé, et pour cause.

Voici les circonstances, et il faut bien admettre que mon vieux copain n'a pas tort d'être vexé, au contraire :

Il y a de longs mois, Trois Rivières et le pays tout entier étaient plongés dans un deuil violent par suite du décès du vénérable évêque Lafèche, appelé par la volonté du Seigneur, dans les missions célestes.

Le très vénérable évêque, après avoir évangélisé plusieurs milliers de sauvages — des *scallywags*, (1) d'ailleurs — qui vagabondaient dans les immenses plaines du Nord-Ouest, et les avoir rendus un peu plus voleurs et un peu plus menteurs qu'ils ne l'étaient à l'état sauvage, était revenu au pays recevoir la récompense des longs et fidèles services qu'il avait rendus à l'Eglise.

Les évêchés étaient peu nombreux à cette époque et comprenaient chacun un immense territoire. Les églises étaient bien construites, sans être toutefois comparables à celles qui s'élèvent de nos jours, et les presbytères, tout en étant les plus belles résidences du pays, étaient pitoyables à côté des châteaux que les curés édifient aujourd'hui sur les ruines de l'habitant canadien.

Il fut décidé dans les hautes sphères ecclésiastiques que la succession de Mgr Cooke devien-

(1) Le mot est parlementaire, M. Tarte l'ayant employé en Chambre. Il appartient cependant en toute propriété au député de l'Assiniboine, M. Nicholas Flood Davin. Pour la vraie traduction, s'adresser aux traducteurs du *Hansard*, Ottawa.

drait l'apanage de Mgr Lafèche. Son domaine était taillé dans la région du St Maurice, sur le côté nord du fleuve St Laurent, et il avait aussi droit de vie et de mort spirituelles sur les tributaires de la région qui devint plus tard le diocèse de Nicolet, après une petite manœuvre de flanc opérée par Laval.

Durant toute sa longue carrière d'évêque, le vieux missionnaire s'appliqua à tenir son troupeau dans un perpétuel état de grâce sanctifiante et les conservateurs au pouvoir. Il réussit admirablement dans la seconde partie de son entreprise ; quant à la première partie, le plus brillant succès qu'il obtint fut lors de l'affaire qui sera connue dans l'histoire religieuse du Canada sous le nom de "Schisme de Maskinongé."

Cet événement fut la cause d'une peine cuisante pour le prélat, qui ne put jamais parvenir à s'en consoler.

* * *

Au moment de l'élévation de Mgr Lafèche à la dignité épiscopale, il y avait au séminaire de Trois-Rivières un jeune lévite qui semblait avoir été fabriqué, dans quelque coin du diocèse, tout exprès pour recueillir la succession du plus castor de tous les évêques.

Monseigneur avait jeté les yeux, sur lui et tout en ayant l'air de ne pas y toucher, avait fort attentivement surveillé son éducation, pour l'empêcher d'être contaminé par le Mal du Siècle ; le Progrès.

Le succès dépassa toutes les espérances, et l'évêque devint plus rétrograde que le maître.

Après la mort de Mgr Lafèche, le Chapitre s'assembla et chercha les trois candidats possibles.

Le *dignus*, le *dignior* et le *dignissimus* furent bientôt trouvés et leurs noms transmis à Rome, avec chacun une pleine barrette de recommandations, de certificats et de brevets de capacité.

Mais, hélas ! Trois-Rivières propose et Laval dispose.

Voilà comment il se fait aujourd'hui que c'est un Québécois qui sera nommé.

On dit même que c'est un libéral, ce qui serait un miracle.

Or, tout cela ne vous dit pas pourquoi *Vieux-Rouge* est vexé. Voici :

Je lui avais demandé la biographie du futur évêque de Trois-Rivières, et il l'avait écrite avec toute la componction qu'il sait mettre dans ce genre de littérature, lorsque la nouvelle nous est parvenue que son homme n'était pas le vrai. Il se trouve avec la biographie d'un simple curé, qui n'est même pas vicaire capitulaire, sur les bras, et il rage.

Il faut admettre qu'il y a de quoi.

RIGOLO.

Un confrère publie les portraits de deux jeunes personnes en même temps que le compte-rendu d'un concert où elles jouaient du piano. L'auteur des quelques lignes qui suivent avait peut-être des raisons spéciales qui le portaient à détester ces demoiselles, car il les a nommées en toutes lettres, ce qui n'est pas généreux, mais je n'ai pas les mêmes raisons, vu que je ne les connais pas, et me garderai bien de donner leurs noms, pour ne pas leur faire de peine.

Voici le bouquet :

"... Puis Mlles X. recueillent leur part de succès et se montrent, comme toujours, excellentes pianistes, au jeu délié et brillant, et que n'effraient pas les difficultés de vitesse de Raff et de Saint-Saëns. De leurs doigts agiles, elles font tourner le rouet d'Omphale et danser la tarentelle aux pêcheuses aux yeux noirs de Procida, sur les sables dorés de l'Adriatique, tandis que la grande voix de la mer mugit dans le lointain."

On me demande ce que c'est qu'un vicaire capitulaire. Je dois humblement avouer que mon éducation religieuse n'a pas été poussée aussi loin que cela, et il faudrait recourir aux lumières du savant docteur en théologie du *Canada-Revue*, mais le malheureux est mort à la suite d'un violent effort tenté pour bien saisir la vraie interprétation d'un texte.

Quant à moi, je crois qu'il y a des vicaires capitulaires, puisque les gazettes le disent, mais, personnellement, je n'ai jamais connu de vicaire qui capitulait.

MONSTRUEUX ÉTALAGE

Depuis plusieurs jours, il y a rassemblement continuel devant la vitrine d'un grand magasin de la rue Ste-Catherine Est. On y voit vieillards et enfants, fillettes et femmes en état intéressant. L'eau, la boue, la neige, n'ont pas éteint cette curiosité. Elle a, à certains moments, pris les proportions d'une émeute.

Eh bien ! savez-vous ce qui a ainsi cloué sur place ces centaines de personnes ? Un objet d'art ? Une trouvaille précieuse ? Une relique nationale ? Non, rien autre chose que la reproduction de la double pendaison à Ste Scholastique.

Que devons-nous trouver de plus attristant : l'invention d'une telle réclame ou l'abjection des badauds ? Cet ignoble étalage et le magnétisme qu'il a exercé sont deux traits bien caractéristiques de la population qu'ont formée, chacun dans leur sphère, le clergé et la presse à sensation.

Le clergé, qui a remplacé le sens moral par la superstition et la crainte du diable, a eu pour collaborateur le journalisme létide qui n'a pas cru mieux trouver, pour se faire une clientèle, que des récits écœurants, rehaussés d'illustrations où s'étalent les images les plus crues, les plus brutales. Quand le mal a été bien accompli, quand la gangrène s'est montrée, l'archevêque a posé le holà ! aux journaux. Il était bien temps ! Le goût de ces choses est inoculé dans le peuple ; il en veut avec toute la frénésie des Espagnols qui demandent des combats de taureaux. Les lettres d'archevêques ne trouvent point de corollaire dans l'enseignement à l'école, et à l'église ; cela reste sans résultats. D'ailleurs, la plupart des sermons et certaines cérémonies ne sont que des aiguissements d'appétit bestial, de curiosité malsaine.

Les industriels, qui connaissent cet état d'âme, l'exploitent à leur tour, et voilà comment il se fait, qu'en pleine rue Ste Catherine, dans un milieu prétendu civilisé, on parodie grossièrement le supplice de deux malheureux qui ont payé leur dette à la justice en donnant la seule chose qu'ils possédaient — leur tête.

Il est vrai de dire qu'ils n'étaient pas dignes d'exciter la sympathie, mais le terrible châtièrent qu'ils ont subi devait au moins leur attirer la pitié et l'oubli, au lieu de l'outrage.

Alleluia ! alleluia !

Notre bas peuple est grand, noble, généreux. . . C'est au clergé que nous le devons. Il nous l'a fait à son image et à sa ressemblance. Bénissons le Seigneur ! Ce n'est pas en vain qu'il est venu sur la terre pour y souffrir et mourir. Le peuple canadien en aura au moins tenu compte, et c'est déjà assez pour cicatrizer les blessures du Christ.

Tout de même, nous demanderons au Procureur-Général s'il n'existe pas un moyen légal de supprimer ces représentations ignominieuses.

PUDOR.

OPERA FRANCAIS

Au nombre des artistes venus de la Nouvelle-Orléans avec la troupe Charley, il s'en trouve une à qui nous sommes heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue. Nous voulons parler de Mme Bennati.

Cette charmante artiste a déjà visité Montréal à deux reprises, et elle n'y a laissé que de bons souvenirs.

Nous avons cependant un reproche à lui adresser, mais il est mitigé par les circonstances atténuantes qu'elle peut invoquer en sa faveur.

Le reproche que nous avons à lui adresser est celui-ci :

Elle n'est pas restée assez longtemps parmi nous chaque fois qu'elle est venue.

La troupe débute lundi soir, et c'est *La Juive* qui tient l'affiche.

Espérons que, malgré la bévue commise par les propriétaires de *Her Majesty's Theatre*, en écartant du programme les plus brillantes opérettes du répertoire, nos concitoyens se rendront en foule pour applaudir les artistes français.

CARLOS.

EN TOUTES SAISONS

On peut s'enrhumer, ayez donc toujours chez vous, été comme hiver, une bouteille de BAUME RHUMAL.

40

CHOSSES DE CE TEMPS

Je connais des gens qui se croiraient damnés à tout jamais s'ils mangeaient de la viande le vendredi et s'ils n'observaient pas le carême étroitement. Et, cependant, ces gens négligent volontiers la charité, l'amour du prochain, devoirs bien autrement agréables à Dieu que les ombres d'austérités auxquelles ils se soumettent.

J'en connais d'autres qui s'indignent bien haut de l'impiété de leurs voisins qui mangent de la viande : " Oui, ma chère, j'ai vu la bonne des gens du second qui rapportait du petit-salé."

Horreur ! crime abominable ! du petit-salé ! les gens du second sont des gens de rien, du tout, d'affreux libre-penseurs, des athées et, qui sait ? pis encore, des francs maçons !

Etre franc-maçon, c'est quelque chose d'effrayant ; on doit commettre des actes abominables ; on a conclu un pacte avec Lucifer ; on célèbre, dans l'ombre des cérémonies démoniaques où l'on frappe à coups de poignard des hosties consacrées qui saignent, et l'on se nourrit de la chair des enfants qu'on égorge sur un autel dédié à Baphomet.

Il y a des jeunes filles qui se signent en tremblant, quand, au passage d'un homme, leur mère murmure avec horreur : " un franc-maçon."

Ce temps est étrange : la superstition la plus basse se confond avec l'incroyance ! J'avoue que je ne suis pas franc-maçon ; aussi, n'est-ce pas un plaidoyer que je fais en faveur des enfants d'Hiram.

Donc, il est des gens qui s'indignent qu'on n'observe pas les règles du carême.

Notez que ceux-là justement mangent à chaque repas les poissons les plus fins, les primeurs les plus chères, le tout arrosé de vins de choix, et qu'avec ce qu'ils dépensent ainsi, sous prétexte de jeûner et de faire maigre, il y a de quoi nourrir dix familles de petit-salé, de ce petit-salé scandaleux dont ils se détournent avec une sainte épouvante !

Ils se croient méritants parce qu'ils ne mangent pas de viande, et ils se donnent au besoin des indigestions !

On sait l'histoire de ce paysan qui avait été

domestique chez son seigneur, et qui disait : " Je ne ne veux pas faire maigre, c'est trop cher : il faut des truites de Genève, des carpes du Rhin, des fruits et des légumes de primeur, du vin de champagne et des truffes. "

Nous en sommes toujours là.

Ah ! ce n'était pas ainsi qu'on entendait jadis l'abstinence !

Pendant tout le temps du carême, à l'origine, on ne devait faire qu'un seul repas par jour. Plus tard, il fut permis, entre minuit et midi, de prendre un peu d'eau *pour se rafraîchir, mais non pour satisfaire sa soif*. Dans le siècle suivant on ajouta un peu de pain et de fruits, encore n'était-ce que toléré.

Depuis, les choses ont marché à grands pas, et le Vendredi-Saint n'est plus qu'une occasion de dîners fins pour lesquels les modernes Vatel composent des menus qui font pâlir d'émotion et d'envie les " pêcheurs endurcis " que la pauvreté réduit au petit-salé !

Les gens bien pensants — et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit — s'imaginent ainsi faire acte pie et, orgueilleux pharisiens, croient mieux mériter le ciel que ceux qui ne pratiquent pas comme eux.

Hélas ! j'en connais des familles pour lesquelles le carême, avec ses privations rigoureuses et ses jeûnes fréquents, dure toute l'année !

Si Dieu est juste, il leur tiendra compte, comme d'une longue pénitence, de toute cette charcuterie, dont elles ont, aux meilleurs jours, accompagné leur morceau de pain sec !

*
* *

Le carême des Musulmans, le Rhamadan, est beaucoup plus sévère que le nôtre.

Du lever au coucher du soleil, il est interdit de boire, de manger, de travailler, de se distraire de — inspire-moi, ombre de Delille ! — de... s'amuser même avec sa femme légitime, enfin, exigences plus rude que toutes les autres, de fumer.

Mais, dès que le muezzin annonce le coucher du soleil, la vie, qui semblait morte, éclate avec une intensité indicible. On se dédommage des contraintes de la journée : on boit, on mange, etc.

Dans nos villes algériennes, l'administration

militaire annonce la fin du jour par un coup de canon.

Et c'est un spectacle curieux que celui de cette foule d'arabes, atténuant la détonation, la cigarette d'une main, l'allumette de l'autre.

Le coup part. Mille allumettes-bougies crépitent au même instant, et, par mille bouches, la fumée bleue des cigarettes s'élève dans le soir.

Je connais un brave homme qui s'en voilerait les yeux de désespoir : c'est le président de la société contre l'abus du tabac. Et il en serait d'autant plus outré que ce sont pas les hommes seulement qui fument, mais encore les gamins.

Oa, il vient justement de demander aux pouvoirs publics que l'usage du tabac soit interdit aux jeunes gens au-dessous de seize ans.

L'intention est bonne, assurément, le tabac étant dangereux pour les enfants, mais ne vous semble-t-il pas que c'est aux parents d'y veiller plutôt qu'à l'Etat ?

Quand donc cesserons-nous d'avoir recours à ce dernier ?

En ce moment, dans plusieurs villes, Rouen et Dieppe notamment, un mouvement se produit en faveur du repos du dimanche. Rien de plus juste, bien qu'on puisse élever quantité d'objections plus sérieuses les unes que les autres contre ce projet et qu'il soit préférable de créer le repos hebdomadaire et non particulièrement dominical.

Mais c'est justement là le point délicat.

La plupart de ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement n'ont en vue que l'observance du jour du Seigneur et, par conséquent la fréquentation plus assidue de l'Eglise.

Car l'Eglise ne fermerait pas.

Il en est qui désireraient qu'une loi intervint pour interdire tout travail.

Or, qui dit loi dit pénalité, que deviendrait en ce cas la liberté individuelle ?

La question n'est pas nouvelle. Mgr Sibour, archevêque de Paris, écrivit jadis au gouvernement français pour obtenir le repos dominical obligatoire.

Alphonse Karr disait alors — et je le répéterai après lui — " Il sera défendu de vendre ;

les chaises des églises, seront elles gratuites ? ”

Eh ! Eh !

ROBERT DE CANTELOU.

GRIGNON DE MONTFORT

Nous donnons cette semaine une nouvelle tranche de *Grignon*, avec la promesse formelle à nos lecteurs que le prochain numéro contiendra le reste de l'introduction, et qu'ensuite nous réimprimerons le Bienheureux parmi les vieilles lunes en ayant soin de l'enduire de camphre pour lui conserver sa saveur pendant la période de chaleur.

III

Jusqu'ici cet homme prodigieux est cependant demeuré comme inconnu dans l'histoire, il y a vingt-cinq ans, un savant et célèbre bénédictin de Solesmes, mentionnait à peine, dans ses annales sur le culte de la sainte Vierge en France, le grand apôtre de la Bretagne et de la Vendée, et ne lui attribuait qu'une médiocre influence sur son siècle. Étonné et presque indigné de sa méprise, nous nous étions empressé de crayonner à la hâte, dans l'intervalle de nos travaux, une notice historique sur la haute mission providentielle de Louis-Marie de Montfort, que nous nous proposons de lui adresser pour l'édifier sur son sujet et rectifier ses appréciations. Des délais et des circonstances ne nous permirent pas de lui envoyer cet écrit qui, du reste, n'était pas destiné à la publicité.

Aujourd'hui, cédant à des encouragements d'éminents professeurs, nos anciens maîtres, nous croyons utile et opportun de publier ce mémoire à l'adresse du public chrétien, pour lui révéler cette belle et grande figure de saint, et le préparer à se joindre de la prochaine béatification de cet homme encore inconnu et cependant si remarquable parmi les plus grands serviteurs de Dieu, salue et prédit de loin par Saint Vincent Ferrier comme un envoyé extraordinaire du *Tout-Puissant*.

Si, il y a un quart de siècle, nous osions tracer ces lignes pour les soumettre avec une en-

tière confiance au jugement d'un maître dans la science, dom Guéranger, et en assumer sur nous la responsabilité, on comprendra que nous avons dû faire un travail sérieux.

Comme introduction à notre mémoire, nous insérons ici l'épître qui devait accompagner son envoi à dom Guéranger en 1859 :

“ TRES REVEREND PERE,

“ Un humble admirateur de vos œuvres et des grands services que vous rendez à l'Eglise, particulièrement en France, ose se permettre de vous faire quelques observations touchant les aperçus si lumineux et si instructifs que vous venez de donner aux lecteurs du journal *l'Univers*, à l'occasion de votre généreuse défense de la *Cité mystique*, sur le mouvement religieux dans notre pays depuis deux siècles.

“ Ces observations, mon très révérend Père, sont moins faites pour rectifier quelques-uns de vos aperçus que pour justifier leur ensemble, car elles ne portent que sur une question de fait et sur une restriction à une proposition trop générale.

Vous serez heureux vous même, mon révérendissime Père, de faire cette restriction à une proposition trop absolue, car le fait qu'elle établit, en faisant une large exception à la règle que vous posez, est des plus édifiants et des plus instructifs pour le temps où nous vivons.

“ Vous plaçant, mon révérendissime Père, à un point élevé, comme toujours, vous avez considéré, en le constatant, un mouvement religieux ascensionnel en France, dans la première moitié du XVIIe siècle ; et dans la seconde, un mouvement en sens contraire, qui s'est abaissé progressivement jusqu'à la Révolution. C'est une vérité trop peu remarquée jusqu'ici. Vous avez ajouté que les saints sont devenus de plus en plus rares dans notre pays depuis l'affaiblissement de la vérité catholique et que leur action comme leur influence ultérieure a produit peu de résultats à cause des grandes contradictions qu'ils ont rencontrées partout sur leur chemin.

“ J'avoue que les saints sont devenus en effet, de plus en plus rares dans notre pauvre patrie, durant cette triste période de notre histoire, et qu'ils ont éprouvé d'autant plus de contradictions que les vérités qu'ils défendaient avaient été plus diminuées et plus attaquées par les nombreux et puissants partisans des nouvelles erreurs du jansénisme ; mais il ne s'ensuit pas que leur mission, pour avoir été moins apparente et féconde en résultats extérieurs, n'ait pas

été aussi salutaire et aussi éminemment providentielle que la mission des saints qui les ont précédés, dans des temps meilleurs et dans des circonstances plus favorables. Nous voyons le mal qu'ils n'ont pas pu empêcher, mais nous ne voyons pas tout celui qu'ils ont empêché, ni tout le bien qu'ils ont fait. Je ne veux pas dire, mon révérendissime Père, que vous restreigniez et mesuriez l'action de ces vénérables personnages seulement sur le bien visible qu'ils ont fait, sans tenir compte de l'inconnu qu'il suppose, ni du mal qu'ils ont dû empêcher ; mais vos expressions, selon moi, sembleraient favoriser cette mauvaise interprétation.

“ Pour ce qui est de l'action extérieure de ces saints personnages, quant au bien qu'ils ont fait aux résultats qu'ils ont obtenus, à l'influence qu'ils ont exercée sur leurs pays, je ne saurais, mon révérendissime Père, admettre vos appréciations sur le modique rôle que vous leur prêtez. Vous citez en particulier parmi ceux que vous trouvez de médiocre influence, les bienheureux Lasalle et Montfort. Je ne connais pas suffisamment le premier, mais je connais assez le second pour affirmer et soutenir que sa mission a été hautement providentielle, et que le Père de Montfort est une des plus grandes figures de ces derniers siècles.

“ Il n'est pas étonnant que le bienheureux Louis-Marie de Montfort ne soit pas plus connu, car sa vie, bien qu'écrite par des hommes distingués pour la plupart, est peu répandue, attendu que ses congrégations ont toujours gardé le monopole de ses diverses biographies, et que les jansénistes ont mis grand acharnement et employé mille artifices pour tenir la gloire du serviteur de Dieu, et pour ensevelir dans l'obscurité et le silence sa renommée et sa mémoire.

“ Et de plus, tous les biographes de Montfort n'ont pas eu jusqu'ici une complète liberté pour écrire la vie de ce grand serviteur de Dieu, soit par ménagement pour de hautes influences du parti janséniste, soit pour ne pas trop irriter la révolution contre l'apôtre de la vendée.

“ Il leur a aussi manqué de nombreux documents, tant anciens que nouveaux, et surtout l'admirable *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge*, si propre à faire apprécier le saint missionnaire de Marie. Par là, ils n'ont pas saisi bien nettement le trait distinctif de Montfort, ni compris toute sa mission. Ils n'ont pas su que sa règle invariable de conduite était d'aller à Jésus par Marie, et qu'il est, à proprement parler, le premier missionnaire, le premier apôtre

d'une ère nouvelle, du règne parfait de Marie en ce monde.

“ Montfort sera un jour considéré à bon droit comme le précurseur, le prophète et l'apôtre du grand règne de Jésus et de Marie sur la terre.

Pour vous donner les preuves et la démonstration de ce que j'avance, mon révérendissime Père, et en même temps pour témoigner à votre Révérence, ma très vive et bien respectueuse sympathie, j'ai l'honneur de lui faire hommage de la présente notice sur la mission providentielle du bienheureux Montfort...”

IV

Quelques années après la composition de cette notice, une haute autorité dans la science sacrée et les lettres, venait la justifier et lui préparer de loin les voies à une publicité tardive, mais plus opportune que jamais. C'était le savant et pieux Faber, de l'Oratoire d'Angleterre. Son écrit pourrait être considéré comme une réponse indirecte à l'illustre abbé de Solesmes, et tel fut peut-être aussi le dessein de l'auteur.

Le Père Faber a été le premier à estimer le bienheureux de Montfort à sa valeur et à le publier hautement. Bien qu'il n'eût que des documents incomplets il n'a pas hésité à le placer à tête du mouvement religieux qui transforme le monde et qui prépare le règne de Jésus et de Marie sur la terre. Il a si bien su l'apprécier, le goûter, qu'il a voulu traduire en anglais son admirable *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge*, pour en faire un précieux présent à sa patrie, et c'est dans la préface de cet ouvrage incomparable qu'il nous donne l'idée qu'il a conçue de Montfort et de ses œuvres, de sa haute mission et de son influence doctrinale dans l'Église.

Voici cette préface traduite en notre langue :

“ C'était en l'année 1846, à Saint-Wilfrid, que j'étudiais la première fois la vie et l'esprit du bienheureux Grignon de Montfort. Aujourd'hui, après plus de quinze années, il m'est bien permis de dire que ceux qui le prennent pour leur maître, trouveront difficilement un saint ou écrivain ascétique qui captive plus que lui leur intelligence par sa grâce et son esprit. Nous ne pouvons pas encore l'appeler saint, mais le procès de sa béatification est tellement et si heureu-

sement avancé, que nous ne pouvons avoir longtemps à attendre, avant qu'il soit placé sur les autels.

“ Dans le XVIII^e siècle, peu de personnages sont marqués par la Providence aussi visiblement que cet autre Elie, missionnaire du Saint-Esprit et de Marie. Sa vie entière fut une telle manifestation de la sainte folie de la croix, que ses biographes s'accordent à le classer avec Simon Salus et saint Philippe de Néri. Clément XI le fit missionnaire apostolique en France, afin qu'il dépensât sa vie à combattre le jansénisme si compromettant pour le salut des âmes. Depuis les Epîtres des Apôtres, il serait difficile de trouver des paroles aussi brûlantes que les douze pages de sa prière pour les missionnaires de sa Compagnie. J'y renvoie instamment ceux qui ont de la peine à conserver au milieu de leurs nombreuses épreuves les premiers feux de l'amour des âmes. Il était à la fois partout persécuté et vénéré partout.

“ La somme de ses travaux comme celle de saint Antoine de Padoue est vraiment incroyable et inexplicable. Il a écrit quelques influences spirituels qui ont eu déjà une remarquable influence sur l'Eglise depuis le peu d'années qu'ils sont connus, et qui sont appelés à en avoir une beaucoup plus large encore dans les années à venir.

“ Ses prédications, ses écrits et sa conversation étaient tous imprégnés de prophéties et de vœux anticipés sur les derniers âges de l'Eglise. Partout où il se dirige, il s'avance, nouveau Vincent Ferrier, comme s'il était aux jours qui touchent au dernier jugement, et proclame qu'il apporte de la part de Dieu le message authentique d'un bonheur plus grand, d'une connaissance plus étendue et d'un amour plus ardent pour Marie aussi bien que la liaison intime qu'elle aura avec le second avènement de son Fils. Il a fondé deux congrégations, une d'hommes et une autre de femmes qui sont l'une et l'autre très prospères. Et cependant il mourut à l'âge de quarante-trois ans en 1716, après seize années seulement de prêtrise.

“ C'est le 12 mai 1853 qu'a été prononcé à Rome le décret qui déclare ses écrits exempts de toute erreur pouvant faire obstacle à sa canonisation. Dans le *Traité sur la vraie dévotion de la sainte Vierge*, il a écrits ces paroles prophétiques : “ Je prévois bien des bêtes fauves qui viennent en furie pour déchirer avec leurs dents diaboliques ce petit écrit et celui dont le Saint-Esprit s'est servi pour l'écrire, ou du moins pour

l'envelopper dans le silence d'un coffre, afin qu'il ne paraisse point. ”

Malgré cela, il en prophétise tout à la fois l'apparition et le succès. Tout ceci s'est accompli à la lettre. L'auteur était mort en 1716, et c'est comme par hasard que ce *Traité* fut trouvé par un des prêtres de sa congrégation, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en 1842. Le supérieur d'alors put attester qu'il était du bienheureux fondateur, et l'autographe fut envoyé à Rome pour être examiné dans le procès de canonisation.

“ Tous ceux-là, sans nul doute, qui liront ce livre aiment déjà Dieu et se plaignent de ne pas l'aimer davantage ; tous désirent quelque chose pour sa gloire la propagation de quelque bonne œuvre, le succès de quelques dévotion, la venue d'un temps meilleur : l'un a fait tous ses efforts pendant des années pour vaincre un défaut particulier et il n'a pas réussi ; un autre a demandé avec larmes, si peu d'entre eux se soient convertis à la foi ; celui-ci se désole de ne pas avoir assez de dévotion ; celui-là s'attriste d'avoir une croix à porter qu'il trouve trop lourde pour sa famille des troubles et des malheurs domestiques qui lui paraissent incompatibles avec l'œuvre du salut ; et pour toutes ces choses, la prière semble apporter si peu de soulagement ! Quel est donc le remède qui leur manque ? Quel est le remède indiqué par Dieu lui-même ? Si nous nous en rapportons aux révélations des saints, c'est un immense accroissement de la dévotion à la sainte Vierge. Mais comprenez-le bien, l'immense n'admet point de bornes.

(A suivre.)

N B.—Quelques personnes n'aiment pas à lire *Grignon*. Ce n'est pas étonnant.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge*, feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

* * *

Demandez au directeur du REVEIL un échantillon de la nouvelle carte d'affaires, dernier genre et dernier goût. La carte ne se mutile pas et ne peut se perdre.

IL FAUT EVITER CELA

Evitez l'humidité et vous éviterez de gros rhumes. Si vous vous enrhumiez, le seul remède efficace, le BAUME RHUMAL, vous guérira. 41

PETITES NOTES

Demander un numéro échantillon du *REVEIL*.
Prix d'abonnement \$3. par année

* * *

Les élections fédérales seront probablement décrétées durant la présente session.

* * *

Le café-concert est devenu une institution à Montréal. Allez plutôt voir l'Eldorado.

* *

Les éditeurs du *Herald*, arrêtés à la demande du chef Hughes, ont été mis dans le *dock*, tout comme de vulgaires journalistes canadiens-français qui auraient commis un libelle à l'adresse de M. Tarte.

* *

La nationalité canadienne-française est sauvée. Ronaldo et Cyr se sont mesurés au Parc Sohmer et le champion canadien est encore l'homme le plus fort du monde. La *Minerve* elle-même est dans le délire.

* *

Le gouvernement de Québec est retombé en léthargie pour une période indéfinie. On croit qu'il battra facilement le record de la petite dormeuse de la *Pressé*.

Heureux gouvernement, qui n'a même pas des histoires!

* *

Le chroniqueuses se multiplient d'une manière alarmante. Tous on peut voir dans une gazette quelconque la solution de quelque problème sur lequel ont pâli des générations de saxants. Elles prononcent toujours *ex cathedra*, et leur jugement (!!!) est sans appel, comme à la Cour de Circuit.

Un philanthrope de nos amis, qui ne sait que faire de son temps et de sa fortune, met au concours un sujet qui a toujours été d'actualité depuis Adam jusqu'à nos jours. C'est "L'art d'élever les Enfants, mis à la portée de toutes les bourses, même celles des vieilles filles."

Premier prix: Une belle paire de calottes *semi-ready*.

RIEUR.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité: il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle,

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du *REVEIL*, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du *REVEIL*, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge*, feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

* * *

Il y a beaucoup de gens qui attendent avec impatience la nomination de conseiller législatif. Plusieurs seront déçues.

* * *

Le *REVEIL* est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

* *

Faites abonnés vos amis au *REVEIL*.